



**CLINIQUE  
SAINT-CHARLES**

11, Boulevard René Levesque  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02 51 44 44 44



## NOTICE D'UTILISATION

### DE LA PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT ATTEINT DE TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

La convention, signée entre Autisme Alliance 85 et la Clinique Saint-Charles pour l'amélioration de la prise en charge du patient atteint de Troubles du Spectre de l'Autisme, a permis la mise en place d'une procédure adaptée afin de régler la problématique de l'attente, de la coordination des différents rendez-vous médicaux et d'assouplir les protocoles d'usages lors des soins engagés. Cette procédure a pour objet de décrire la prise en charge du patient atteint de Troubles du Spectre de l'Autisme, depuis la prise de rendez-vous de consultation jusqu'à sa sortie d'hospitalisation.

#### 1-Organisation des consultations et de la préadmission

Toute demande de soin est faite par la famille ou par un professionnel de la structure qui accueille le patient atteint de Troubles du Spectre de l'Autisme auprès de :

- **Mme Goupilleau** Lydie chargée de l'accueil dans le cadre de notre convention joignable au numéro **02 51 44 45 33**
- En cas d'absence de **Mme Goupilleau, Mme Poiraudau** (tel 02 51 44 44 40) prendra en charge la demande de soin.

Dès lors, Mme Goupilleau Lydie (ou Mme Poiraudau) a pour mission d'organiser la totalité des rendez-vous : chirurgien, anesthésiste, radiologue, et autres spécialistes ainsi que les formalités de pré-admission. Elle contacte la famille ou l'établissement pour leur communiquer les horaires des rendez-vous.

Vous pouvez vous servir du guide établi par Autisme Alliance 85 pour présenter les spécificités du patient aux professionnels de santé, afin qu'ils les prennent en compte au mieux de leurs possibilités.

Le jour des consultations le patient est accueilli par Mme Goupilleau ou Mme Daviot dans le hall d'accueil de la clinique.

L'ensemble des rendez-vous est groupé le même jour et s'enchaîne dans la mesure du possible.

#### 2-Organisation de l'hospitalisation en ambulatoire

Le patient, accompagné par sa famille ou d'un professionnel de sa structure d'accueil est accueilli par la secrétaire de la chirurgie ambulatoire et/ou dans le service où il est attendu et accueilli par la responsable des soins infirmiers et l'équipe infirmière prévenues la veille. L'infirmière les installe dans une chambre individuelle et procède à la prise en charge des soins en adaptant les protocoles préopératoires en fonction des besoins spécifiques du patient. Les équipes du bloc opératoires et de la salle de réveil, également prévenues la veille de l'admission s'organisent pour réaliser l'intervention et les soins dans les meilleurs délais pour éviter l'attente (intervention programmée en début de journée).

Le patient est accompagné au bloc par le brancardier ( lui aussi prévenu) et son accompagnant jusqu'à l'entrée immédiate du bloc opératoire.

A la sortie de la salle d'opération, l'infirmière appelle le service pour que l'accompagnant rejoigne son proche jusqu'à son retour dans le service.

#### 3-La sortie

La durée du séjour est réduite avec accord du chirurgien et de l'anesthésiste.

L'infirmière informe la secrétaire administrative de la sortie afin que les documents de sortie soient prêts et que le passage au bureau soit bref.

L'infirmière accompagne et si besoin appelle l'ambulancier.

Merci de prendre un peu de temps pour renseigner le QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION et ainsi avoir un retour sur la convention et en améliorer le fonctionnement.

Le 14/11/2022

Benoit MORISSET

Président d'Autisme Alliance 85